MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION PUBLIQUE DU 13 OCTOBRE 2026
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE LA VILLETTE – LE GERDIL – LA GRUVAZ – LE QUY

Présents Elus : Jean-Marc PEILLEX, Monique RACT, Marc HORRELLOU, Jean Marie DURINDEL

Présents Services municipaux : Jean-Michel BALLARD, Marc SIROP, Adonis MULLER

Secrétaire de séance : Jean-Michel BALLARD

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des nombreuses personnes présentes et précise que ce temps d'échange permet de faire le point sur la vie locale.

Il est prévu 2 réunions par quartier pendant le mandat pour chacun des quartiers de la Commune.

Monsieur le Maire revient sur les sujets d'actualité qui peuvent intéresser les habitants des quartiers concernés par la réunion de ce soir.

- Exploitation de l'eau et énergies renouvelables

La centrale sur le torrent de Miage fonctionne bien et cela produit une énergie propre.

En termes d'énergie propre, Saint Gervais produit l'équivalent de 6 fois les besoins de la Commune.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas de problème de production ou de distribution d'eau puisqu'elle produit 1 million de m3 et en utilise 550 000.

L'objectif de la Commune est de renforcer ses capacités à faire des retenues d'eau pour la conserver pour sa propre utilisation (alimentation des alpages, sécurité afin de lutter contre les incendies de forêt, production de neige l'hiver).

Question d'un administré : Du côté de la Maison neuve d'en haut, il y aurait un problème d'acheminement en eau potable constaté. Les services techniques vont vérifier ce point.

- Exploitation forestière et sécurité

Une association forestière privée a été créée et a pour but d'exploiter les forêts privées alors que l'ONF gère les coupes des forêts administrées. En adhérant à l'association cela permet de bénéficier d'une assurance qui couvre le risque.

Monsieur le Maire évoque que France Nature Environnement bloque un certain nombre de projets notamment au niveau des routes forestières.

Une coupe de bois ONF est programmée sur les forêts du secteur.

Concernant la replantation après les coupes, l'idée est de replanter des feuillus pour faire évoluer les essences d'arbres du fait du phénomène de réchauffement climatique.

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Si un habitant constate un danger public lié à un arbre dangereux, le premier réflexe est de prendre contact avec le propriétaire et, à défaut d'intervention, un contact peut être pris avec la Mairie qui pourra ensuite enjoindre le propriétaire à intervenir.
Par ailleurs, un responsable de la Communauté de Communes a été désigné sur la question des forêts privées et peut être contacté par les administrés en cas de problème constaté.

Monsieur le Maire préconise de se rapprocher de son assurance pour avoir la certitude d'avoir la couverture nécessaire en cas de sinistre lié à la gestion des arbres.

Projet de chemin forestier du virage de Bionnassay jusqu'à l'oratoire de la route de Montivon, ce qui faciliterait l'exploitation forestière.

La Commune a comme projet de racheter toutes les parcelles qui lui sont proposées, généralement à bas prix. L'objectif est de faire un remembrement et de faciliter l'exploitation.

Sur la route de Miage il existe un projet qui consiste à faire une aire de croisement.

- Fibre optique à Saint Gervais

Monsieur le Maire précise que pour l'enfouissement des réseaux, c'est le Syane qui a la compétence.

Il leur a été interdit de faire le développement de la fibre optique en aérien car cela est exclu par le Plan Local d'Urbanisme.

Par contre, un autre opérateur va pouvoir tirer de la fibre et permettre le raccordement de la Commune (opérateur Pactoo).

La Commune va profiter des travaux pour avancer sur l'enfouissement des autres réseaux.

Monsieur le Maire précise que la fibre est déjà disponible sur Saint Gervais depuis plusieurs années pour les professionnels qui en font la demande.

- Travaux sur le secteur

Concernant les 13 chapelles de la Commune, des travaux ont été effectués ou sont programmés.
Monsieur le Maire évoque l'importance de conserver ce patrimoine intact et de l'entretenir car cela fait partie des caractéristiques historiques et culturelles du territoire.

Une étude est lancée pour restaurer le club house du Tennis qui est une architecture assez particulière et originale.

- Eclairage public

Question sur l'éclairage public et l'intérêt du maintien de l'éclairage la nuit.
Monsieur le Maire répond que ce qui est en cours de mise en œuvre c'est la variation de l'éclairage avec une variation de l'intensité en fonction du passage des gens. Le passage en LED doit permettre aussi de limiter le phénomène tout en réalisant des économies sur le coût de fonctionnement.

Monsieur le Maire exprime qu'il est contre l'extinction de l'éclairage public car il y a aussi une question de sécurité pour les piétons.

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

C'est aussi un enjeu de maîtrise de la dépense publique pour la Commune à laquelle l'Etat va sans doute demander un effort supplémentaire pour accompagner la situation dégradée des finances publiques.
En lien avec ce sujet, Monsieur le Maire précise que depuis la réforme de la taxe d'habitation, seuls les propriétaires sont mis à contribution fiscalement. Le paradoxe est que beaucoup de remarques sont faites par les locataires qui sont non contributeurs.

Sur la question de la maîtrise de la dépense publique, Monsieur le Maire évoque qu'une des solutions serait de supprimer 2 « couches administratives » que sont Les Communautés de Communes et la Région.

Monsieur le Maire évoque que l'abri bus du Gerdil va être changé car le précédent était dégradé. Certains abri bus sont éclairés, dont celui du Gerdil.

Un abri de Berger a été construit par un jeune qui s'est installé sur le secteur et est soutenu par la Commune.

Il y a également la restauration des chalets d'Arbois qui est en cours.

- Questions diverses

Question de la suppression de France Musique : la fréquence a été supprimée au niveau national et il n'y a rien à faire au niveau local. Pour information, cette radio reste accessible via internet.
Sur la question de l'Ehpad des Myriams, Monsieur le Maire rappelle l'origine du problème : il s'agissait d'une association privée qui a ensuite été reprise par un entrepreneur privé. Suite au dépôt de bilan et à la liquidation judiciaire, il y a une problématique de vente des actifs.

La Commune va faire une offre d'acquisition du bâtiment.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'un accueil de jour est prévu sur le territoire de la Commune pour 6 places. La Commune est dans l'attente du feu vert de l'ARS et du Département pour ouvrir ces places.

Après un dernier tour de table, la rencontre s'achève à 20 h 30 par le partage du verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Hte-Savoie)-

Jean-Marc PEILLEX